

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 4 avril 2023

Convocation : 28 mars 2023
Compte rendu du : 6 avril 2023

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Madame Catherine DUCATEL, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Yannick DECOSTER, Monsieur Thibault DREUE, Monsieur Audouin de l'EPINE, Monsieur Olivier SAILLARD, Madame Béatrice VANHUSE, Madame Caroline LECAT, Monsieur Arnaud THIERRY

Absents excusés : Madame Blanche de l'EPINE donnant pouvoir à monsieur Audouin de l'EPINE

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Taux imposition Etat 1259 2023
- 2- Subventions aux associations 2023
- 3- Autorisation d'effectuer des virements de crédits au budget M57
- 4- Dépenses afférentes à l'eau 2023
- 5- Modalités de sortie des aînés
- 6- Budget principal et budgets annexes 2023
- 7- Divers

1- **TAUX IMPOSITION 2023**

Délibération n° 15 /2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, Les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Au vu des nombreux investissements que la commune aura à faire dans les prochaines années, tels, entre autres ; la voirie rue de la Gare, le rachat d'une camionnette communale, des investissements pour sécuriser et ralentir la circulation dans le village, Madame le Maire propose une augmentation des taux communaux d'une moyenne de 4.36%. Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 1636B sexies à 1636 B undecies et 1639A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe habitation : 8.35 % au lieu de 7.99 % en 2019
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.30 % au lieu de 29.93 % en 2022
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.31 % au lieu de 9.86% en 2022
- Cotisation foncière des entreprises : 8.86 % au lieu de 8.47 % en 2022

2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Délibération n°16 /2023

Madame le Maire propose de verser les subventions de l'article 65748 de la section de fonctionnement aux associations suivantes :

- 2000 € comité des fêtes
- 150€ club des aînés
- 115 € association des parents d'élèves
- 115 € chasse au marais
- 115 € tennis club de la coulée verte
- 115 € pêche
- 50 € souvenir français
- 75€ gym de Plachy
- 200 € ASPP soit 115 € +85 € exceptionnellement en compensation des dépenses d'entretien des vestiaires
- 150 les doigts agiles
- 75 € Multisport Plachy
- 50 € chasse en plaine
- 50 € UNC PLACHY
- 25 € ANCVGM

- 1 800 € classe de neige de Plachy (délibération n° 49/2022)
- 200 € course cycliste (délibération n° 3/ 2023)
- 568 € don Turquie Syrie (délibération n° 13 /2023)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3- AUTORISATION D'EFFECTUER DES VIREMENTS DE CREDITS M57

Délibération 17/2023

Vu la délibération n° 39/2021 en date du 14 septembre 2021, Madame le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2022 la nomenclature du budget communal passe de la M14 à la M57 par anticipation.

Aussi, sous cette nouvelle nomenclature, les virements de crédits entre chapitres sont de la compétence du Conseil Municipal et ouvre la possibilité de déléguer au Maire cette compétence.

Cette autorisation est limitée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections sauf pour le chapitre 012 (charges de personnel) et les articles spécialisés.

Ces mouvements ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces mouvements de crédits entre chapitres font l'objet d'une décision expresse du Maire qui doit être transmise au préfet pour être exécutoire et notifiée au comptable.

Madame le Maire doit en informer le conseil Municipal de ces mouvements de crédit lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4- DEPENSES AFFERENTES A L'EAU 2023

Délibération n°18 / 2023

Lors de l'Etude des budgets de la commune M57 et de l'eau M49, il s'avère que le budget eau ne supporte pas toutes les charges afférentes à sa compétence.

Madame le Maire propose donc de calculer une quote-part sur les charges du personnel pour les attribuer au budget eau et la part de dépense d'énergie afférente au château d'eau.

Les quotes- parts estimées pour 2023 sont :

- Pour l'agent de service technique : 45 % du salaire brut et charges patronales
- Pour l'adjoint administratif : 40%

Soit un total de 31 700 euros pour les 2 agents

La dépense d'énergie est calculée sur la base des relevés soit une estimation de 2 300 euros pour 2023

Ces charges d'un montant total de 34 000 euros seront inscrites

en dépenses d'exploitation du budget eau au 658

en recettes de fonctionnement du budget communal au 7588

Ces quotes-parts seront révisées l'an prochain

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5- MODALITES DE LA SORTIE ANNUELLE DES AINES

Délibération n°19 /2023

Madame le Maire propose de revoir les modalités de la sortie annuelle des aînés.

Après discussion, il est décidé que cette sortie serait offerte aux personnes de 65 ans et plus du village inscrites sur les listes électorales.

Une participation de la moitié du montant de la prestation par personne serait demandée aux conjoints de moins de 65 ans qui souhaiteraient participer à cette sortie.

Les trois agents municipaux seront également conviés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Budget communal M57 2023

Délibération 20/2023

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget communal 2023

Section de fonctionnement

Dépenses : 358 248 euros

Recettes : 358 248 euros

Section d'investissement

Dépenses : 39 920 euros

Recettes : 39 920 euros

Les dépenses prévues à la section d'investissement représentent principalement :

- L'aménagement de dos d'ânes rue de la gare ;
- Les Restes à Réalisés pour les factures à régler sur 2022 pour les travaux d'avaloirs rue Ernest Cauvin et les bateaux rue du stade ;
- Des travaux d'aménagement au bassin d'eaux pluviales Ecce Homo
- Le reste correspond au remboursement de l'emprunt effectué pour la salle d'association ainsi que le premier remboursement de l'achat du terrain NORIAP.

Les recettes d'investissement correspondent principalement :

- Remboursement de TVA sur travaux d'investissement 20212
- Les taxes d'aménagement
- L'excédent de fonctionnement de 2022 et amortissements
- Subventions de l'Etat

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent à l'unanimité le budget communal 2023

Budget eau M14 2023
Délibération 21/2023

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget eau 2023

Section d'exploitation

Dépenses : 156 961 euros

Recettes : 156 961 euros

Section d'investissement

Dépenses : 44 747.85 euros

Recettes : 44 747.85 euros

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement :

- Aux charges générales annuelles dont les quotes-parts des agents sur leur temps passé à gérer le réseau d'eau, ainsi que les dépenses d'électricité du château d'eau.
- Au reversement des recettes d'assainissement au SIAVS de 2022
- les amortissements.

Les dépenses d'investissement représentent principalement :

- Les amortissements de subvention d'équipement ainsi que des remplacements ou déplacements de compteurs d'eau.

Les recettes d'investissement représentent principalement :

- Les amortissements et le résultat reporté de 2022

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget de l'eau 2023

Budget lotissement 2023
Délibération 22/2023

Madame le Maire présente le budget lotissement 2023

Section de fonctionnement

Dépenses : 176 932 euros

Recettes : 176 932 euros

Section d'investissement

Dépenses : 176 932 euros

Recettes : 176 932 euros

Ce nouveau budget est composé des dépenses pour la démolition et dépollution du terrain NORIAP ainsi que les frais de dossiers et d'études

Les recettes relèvent d'un emprunt.

D'autres informations seront communiquées aux membres du conseil tout le long de l'année au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget lotissement 2023

7- **DIVERS**

- Devis Boîte à lire
 - Un nouveau devis pour une boîte à lire a été reçu, la décision pour ce projet sera prise lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- Peinture de l'APC
 - Les travaux de rénovation de peinture de l'Agence Postale Communale étant terminés, la demande de subvention auprès de la Poste sera déposée prochainement.

- Retour sur la marche pour les victimes du Séisme en Turquie Syrie
 - Une vingtaine de personnes étaient réunis. Les personnes pouvaient faire un don à l'ONG ACTED. Les chèques ont été envoyés directement et ACTED a remercié la mairie d'avoir organisé cette marche et collecter les dons.
- Retour sur la Course Cycliste
 - La course se déroulait sur les 3 communes de Prouzel, Fossemanant et Plachy-Buyon, malgré la pluie au départ il y a eu plus d'une centaine de participants. Madame le Maire remercie les signaleurs bénévoles qui ont encadré la course.
- Retour sur le Parcours du Cœur
 - La commune de Plachy-Buyon s'est inscrite comme chaque année au parcours du cœur mais cette année le départ était de Prouzel avec l'encadrement du comité des fêtes de Prouzel. Une cinquantaine de personnes ont fait une marche de 6 ou 10km. Madame le Maire remercie les bénévoles des comités de fêtes de Plachy-Buyon et de Prouzel pour cette organisation.

Agenda

- 10 avril – Pâques des Enfants au Moulin de Plachy
 - 120 enfants inscrits à ce jour
- 3, 10 et 24 mai – médiation numérique
 - Il reste 3 places pour la séance du 24 mai
- 3 juin – Accueil des nouveaux habitants et bébés de l'année
 - Invitation à venir avec les associations et bénévoles
- 11 juin – Jeux Intervillages
 - Prouzel a plus de 20 participants, les villages de Nampty Fossemanant et Bacouël sont encore en recherche de participants. Il faudra aussi plus de bénévoles
- 2 juillet – Vide Grenier Prouzel
 - Nous proposerons aux administrés de faire un vide grenier ce jour-là. Ils pourront débarrer devant chez eux mais pas sur la voie publique avec seule obligation de s'inscrire en mairie. Plus d'information sera disponible prochainement.
- 14 juillet – Repas le midi sous le préau de l'école
 - La commune renouvellera le repas le midi pour les Prouzellois, l'animation du matin avec les enfants sera à définir selon le nombre de bénévoles.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 30 mai 2023

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

N. PIZZAFERRI P. LENOIR M. DACHEUX J. THIERRY

D. BELLET Y. DECOSTER C. DUCATEL T. DREUE

A. DE L'EPINE B. VANHUSE O. SAILLARD A. THIERRY

B.de l'EPINE C.LECAT
Absente